

Comité Syndical APTV **Vendredi 8 Février 2008 – Moutiers** **COMPTE RENDU**

Le Comité de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 30 janvier 2008, s'est réuni le vendredi 08 février 2008 à 19 heures à la salle Maurice Calloc'h à Moûtiers sous la présidence de Hervé GAYMARD, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Participants au Comité Syndical du 08 février 2008 :

Délégués siégeant :

M. Hervé GAYMARD - Titulaire - Conseiller Général du Canton de Moûtiers
M. Fernand MUGNIER - Titulaire - Saint Bon
M. Noël SIMON CHAUTEMPS - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Henri BORLET - Titulaire - Notre Dame du Pré
M. François DUNAND - Titulaire - Feissons Sur Isère
Mme Jacqueline POLETTI - Titulaire - Conseillère Générale du Canton de Bourg Saint Maurice
M. Fabrice PANNEKOUCKE - Titulaire - Saint Jean de Belleville
M. Philippe NIVELLE - Titulaire – Moûtiers
M. Louis HYVOZ – Titulaire – Bonneval
M. Jean COSTE – Suppléant -C.C des Vallées d'Aigueblanche
M. Georges SAINT GERMAIN - Titulaire - Hautecour
M. Paul GUILLARD - Titulaire - C.C. des Vallées Aigueblanche
M. René BERARD - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Serge COCHET - Titulaire – Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
M. François GAZAVE - Titulaire – Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
M. Marin SOLLIER – Titulaire- Fontaine le Puits
M. Gaston PASCAL MOUSSELDARD - Titulaire – Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
M. Robert VORGER - Titulaire - C. C. des Vallées d'Aigueblanche
M. Jean-Pierre VIBERT - Titulaire – Moûtiers
M. Daniel PAYOT - Titulaire - Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
M. Christian GROS – Titulaire - Le Planay en Vanoise
M. Thierry BRUNIER – Suppléant – Saint Oyen
M. André PLAISANCE - Titulaire - Saint Martin de Belleville
M. Alain MATRAY - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Auguste PICOLLET- Titulaire - Conseiller Général du Canton d'Aime
M. Guy BATTENTIER – Suppléant – Le Bois
Mme Véronique GENSAC - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Daniel MIEDAN PEISEY - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. André POINTET - Titulaire - C. C. des Vallées d'Aigueblanche
Mme. Danielle JOCALLAZ – Titulaire– La Perrière
M. Jean BERANGER - Titulaire - Saint Martin de Belleville
M. Denise SHELLEY – Titulaire - Brides les Bains
M. Régis RUFFIER DES AIMES - Titulaire - Champagny
M. Claude TISON - Titulaire – Bozel
M. Raymond BIMET – Titulaire – Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
M. Bernard GOMBERT – Suppléant – Saint Marcel
Mme. Danièle RERAT – Suppléante – Salins Les Thermes

Titulaires excusés :

M. Jean LAYMOND - Titulaire - Le Bois représenté par son suppléant M. Guy Battentier
Mme Marie Pierre SADOUX – Titulaire – Saint Oyen – représentée par son suppléant M. Thierry BRUNIER
M. Jean-Pierre MIRANDE – Titulaire - Saint Marcel représenté par son suppléant M. Bernard GOMBERT

Mme Marie Jo COLLET BEILLON – Titulaire – C.C. des Vallées d’Aigueblanche représentée par son suppléant M. Jean COSTE

M. Roger ROSSET – Titulaire – Salins Les Thermes représenté par sa suppléante Mme Danièle RERAT

M. Oliver ZARAGOZA – Titulaire – Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Christophe GACON – Titulaire – Les Allues

Mme Corinne MAIRONI - Titulaire - C. C. du Canton d’Aime

M. Lucien SPIGARELLI - Titulaire - C. C. du Canton d’Aime

M. Gilbert BLANC TAILLEUR – Titulaire – Saint Bon

M. Jean-Claude FRAISSARD -Titulaire – Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

Titulaires absents :

M. Michel BORLET – Titulaire - C. C. du Canton d’Aime

M. Bernard CATELAN - Titulaire - Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Vincent ROLLAND – Titulaire – Conseiller Général du Canton de Bozel

M. Guy DURANDARD - Titulaire - Villarlurin

M. Michel GIROD – Titulaire – C.C. du Canton d’Aime

M. Jean Louis GRAND - Titulaire – Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Claude MICHEL - Titulaire - C. C. des Vallées d’Aigueblanche

M. Jean-Pierre VIBERT- Titulaire – Montagny

M. Thierry THOMAS - Titulaire – Pralognan

M. Gilbert CHEVALLIER-CURT - Titulaire – Feissons sur Salins

M. Chantal CAPUCON – Titulaire – Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Xavier MATTIS - Titulaire - Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Benoît VION - Titulaire – Bozel

M. Thierry MONIN - Titulaire - Les Allues

M. Hervé GENET - Titulaire - Maison de l’Intercommunalité de Haute Tarentaise

M. Patrick GIVELET – Titulaire – C.C. du Canton d’Aime

M. Raymond CRESSEND - Titulaire - C. C. du Canton d’Aime

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric LARUAZ – Directeur APTV

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 19 DECEMBRE 2007

Aucune remarque n’est faite par rapport au compte-rendu du 19 décembre 2007.

2 - POSTE DE CHARGE DE MISSION EAUX TEMPS COMPLET SUR 3 ANS

Le Président rappelle l’étude menée en 2004 sur le bassin amont de l’Isère qui a amené le Comité d’Agrément Rhône Méditerranée Corse à valider la candidature de la Tarentaise à un Contrat Bassin Versant.

Depuis 2005, une chargée de mission Eau a été recrutée pour préparer ce Contrat de Bassin Versant. La démarche est bien avancée et devrait se finaliser d’ici la fin de l’année 2008. A partir de là, le Contrat de Bassin Versant rentrera pour 5 ans dans sa phase opérationnelle.

Afin de finaliser le Contrat de Bassin Versant et de lancer de manière très opérationnelle la procédure, il est nécessaire que l’APTV dispose d’un poste de chargé de mission eau pour :

1. finaliser les études en cours, préalables au contrat de bassin versant,
2. préparer le programme d’actions,
3. animer le Comité de Bassin,
4. mettre en place les actions du CBV,
5. soutenir les différents acteurs de l’eau dans leurs différents projets,
6. suivre l’ensemble des procédures liées à l’eau,

Il est proposé au Comité syndical de poursuivre à partir du 1^{er} juin 2008 un poste de chargé de mission eau à temps complet pour 3 ans.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l’unanimité :

- . la création à partir du 1^{er} juin 2008 pour 3 ans d’un poste de chargé de mission eau à temps complet assimilé à un grade de la catégorie A pour la mise en place des actions forêt et paysages des procédures et contrats de développement territorial.

3 – SOLLICITATION DES AIDES AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION EAU SUR 3 ANS

Le Président rappelle l'acceptation de la candidature de la vallée de l'Isère à un Contrat de Bassin Versant en 2004. Une chargée de mission a été embauchée à partir de juin 2005 pour l'élaboration du Contrat de Bassin Versant. Après la réalisation de différentes études, l'approbation du programme d'actions devrait survenir courant 2008 et sa mise en œuvre s'étalera sur la période 2009-2013.

Jusqu'à présent l'Agence de l'Eau s'est engagée financièrement sur ce poste sur la période : juin 2005 - mai 2008. L'APTV doit solliciter le solde de la subvention sur cette période (environ 15 000 €).

Dans cette continuité, afin de finaliser le Contrat de Bassin et de le faire vivre, il est proposé la sollicitation des aides auprès de l'Agence de l'Eau pour une nouvelle période de 3 ans (juin 2008-mai 2011), calée sur la durée du renouvellement de contrat de la chargée de mission.

Le Président précise que l'ensemble des aides sur ce poste s'élève à 80 %.

Le poste Chargé de mission Contrat de Bassin Versant et son fonctionnement associé (frais de missions, secrétariat) sont estimés sur 3 ans à un montant maximum de 195 000 €.

Il est proposé de :

- . demander le solde de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la période juin 2005 - mai 2008,
- . solliciter l'aide maximum auprès de l'Agence de l'Eau pour le poste de chargé de mission Contrat de Bassin Versant (masse salariale, fonctionnement général et secrétariat). L'aide est demandée sur une durée de trois ans.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- . la demande du solde de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la période juin 2005 - mai 2008,
- . la sollicitation de l'aide maximum auprès de l'Agence de l'Eau pour le poste de chargé de mission Contrat de Bassin Versant (masse salariale, fonctionnement général et secrétariat) sur la période juin 2008 – mai 2011.

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Président sort de la salle et le Vice-Président présente le Compte Administratif 2007.

Le Vice-Président « Coordination et Administration » constate les identités de valeurs avec les indications aux débits et aux crédits aux différents comptes. Il est proposé d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le budget de l'année 2007 est marqué par un fonctionnement déficitaire et un investissement excédentaire. Cette situation est rare pour une collectivité locale.

Cette situation s'explique par le fait que l'APTV est un syndicat qui n'a quasiment que des dépenses de fonctionnement, elles mêmes subventionnées par le Département, la Région, l'Etat ... à des taux importants, la part de l'autofinancement local (participation des communes et intercommunalités) restant faible (taux moyen global d'environ 30 % des dépenses).

Il est aussi important de remarquer que 2007 a encore constitué une année de transition entre le CGD et le CDRA, ce qui implique que certains postes et projets (chargé de mission) ont été peu subventionnés. Cette situation évoluera en 2008.

La situation déficitaire en fonctionnement s'explique principalement par l'état d'avancement des études du Contrat de Bassin Versant qui ont pris du retard par rapport aux objectifs fixés. La facturation a été moins que prévue (environ 200 000 €). Les subventions associées sont encore plus décalées dans le temps.

Les études sur les transports solides et des pollutions agricoles intégrées dans le cadre de la préparation du Contrat de Bassin Versant expliquent pour près de 60% le décalage vis-à-vis des prévisions. Un recadrage plus pragmatique (localisation préalable et analyses des zones à enjeux pour les transports solides et cadrage des approches agricoles) est à l'origine de ce retard.

Les postes liés aux matériels sous contrat (imprimantes, photocopieurs, ...) sont en augmentation, liés à l'évolution de l'activité de l'APTV (poste PCS-DICRIM, ...).

Le renouvellement du matériel informatique de l'APTV se fait à un rythme plus long que la durée des amortissements.

Si les montants affectés par article divergent entre le BP 2007 et le C.A 2007, aucun dépassement n'est constaté par chapitre budgétaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes		29 118.52	496 617.72	525 736.24
Dépenses		10 791.89	630 653.18	641 445.07
Résultats de l'année		18 326.63	-134 035.46	-115 708.83
Résultats antérieurs 2006	Résultat comptable 31/12/2008	- 7 339.49	139 881.52	132 542.03
	Affectation à l'investissement		7 339.49	7 339.49
Résultats Cumulés		10 987.14	- 1 493.43	9 493.71

- . Constate les identités de valeurs avec les indications aux débits et aux crédits aux différents comptes
- . Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- . Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5 - COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2007 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Président précise donc que le compte de gestion reprend les recettes, dépenses et résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2007.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Vu le compte de gestion 2005 du receveur,

Vu le besoin de financement constaté comme résultat de la section d'investissement

Fonctionnement 2007 :

Dépenses :	630 653.18 €
Recettes :	629 159.75 €
Résultat Fonctionnement 2007 :	- 1 493.43 €

Investissement 2007 :

Dépenses :	10 791.89 €
Recettes :	29 118.52 €
Résultats 2006 affecté :	- 7 339.49 €
Résultats 2007 :	10 987.14 €

Le Vice-Président propose d'affecter sur les recettes de fonctionnement du BP 2008 - 002 : - 1 493.43 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Décide l'affectation sur les recettes de fonctionnement du BP 2008 - 002 : - 1 493.43 €.

7 - BUDGET PRIMITIF 2008

Le Président Hervé Gaymard rappelle que lors de sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil Syndical a débattu des participations financières 2008 des communes et des intercommunalités.

Il est proposé une participation locale (communes et communautés de communes) de 190 500 €, soit un maintien par rapport à l'année 2007.

Il est précisé que le budget primitif 2008 permettra notamment au-delà du fonctionnement de la structure:

- . de finaliser les études du Contrat de Bassin Versant,
- . de lancer les études bois-forêt (plan de mobilisation des bois, séchage du bois d'œuvre) et l'étude habitat.
- . de débiter les opérations touristiques à l'échelle de la Tarentaise dont le document d'accueil été 2008, le site internet portail et une web-TV,
- . le recrutement d'1/2 temps de rédacteur pour les aspects administratif et comptable de l'APTV.

Voir tableaux joints – Budget Primitif 2008

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2008.

8 – AUTORISATION D'UNE OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Le Vice-Président « Administration et Coordination » propose de pouvoir ouvrir une ligne de trésorerie de 70 000 € maximum.

Cette ouverture de crédit à court terme est destinée à faciliter l'exécution du budget, afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidité et répondre aux divers besoins, avant que les collectivités n'aient acquitté leurs participations ou que les subventions des divers partenaires ne soient perçues.

Les ressources de ce concours sont affectées en trésorerie hors budget.

Toutes les délégations utiles pour la réalisation de cet emprunt (signature du contrat, acceptation des conditions afférentes, ...) seront conférées au Président ou à son représentant.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité l'autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit de 70 000 € maximum.

9 – CONVENTION DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le Président rappelle qu'en décembre 2003 à l'initiative de Christian Gros – maire du Planay, une démarche conjointe (avec des financements conjoints) entre le CGD Tarentaise-Vanoise, la FACIM et la mairie du Planay a permis notamment de travailler sur la diffusion de la culture scientifique et technique à partir d'un poste d'assistant du patrimoine à l'échelle de la Tarentaise. M. Christian Gros – maire du Planay précise que plusieurs actions ont été menées dans ce contexte s'appuyant sur le Garage de l'Electrobus :

- accueil des scolaires de Tarentaise au sein du Garage de l'Electrobus,
- animations pédagogiques en classe,
- organisation d'expositions temporaires sur des thèmes scientifiques.

Depuis fin 2007, l'assistante du patrimoine occupe un temps plein à l'APTV et est chargé des missions de valorisation du patrimoine et de développement culturel pour la Tarentaise.

Au sein du Garage de l'Electrobus, les missions de diffusion de la culture scientifique et technique et de valorisation touristique du site sont désormais dissociées.

Ainsi, dès 2008, une nouvelle organisation se met en place :

- la Mairie du Planay prend en charge le fonctionnement du Garage de l'Electrobus en tant que site touristique (saison estivale).
- la Facim assure l'accompagnement des groupes (scolaires et autres). Elle intervient comme prestataire.
- l'APTV conserve un rôle dans l'organisation et la coordination des actions de valorisation de la culture scientifique menées à l'échelle de la Tarentaise, en lien avec le Garage de l'Electrobus.
- l'APTV prend à sa charge le financement des opérations auprès des scolaires afin de poursuivre cette mission de culture scientifique.

Il est rappelé que plus de 500 scolaires de Tarentaise bénéficient annuellement des actions de culture scientifique et technique, au Garage de l'Electro-bus et en classe. M. Gros évoque également l'existence de maquettes de l'ancienne usine de Moûtiers qui redonne la place de l'industrie dans le passé de la vallée.

Sur l'action « Développement de la culture scientifique et technique estimée à 5000 € maximum en 2008, l'APTV sera subventionnée à hauteur de 80 %.

Il est proposé que le Vice-Président « Coordination et administration » - Philippe Nivelles signe la convention entre précisant la nouvelle organisation de la mission et les prises en charges financières.

Le Comité Syndical, après délibéré, à l'unanimité (Hervé Gaymard ne prend pas part au vote) :

- valide la convention et autorise le Vice-Président Philippe Nivelles à signer la convention avec la FACIM et la mairie du Planay sur la mise en valeur du garage de l'Electrobus et la diffusion de la culture scientifique et technique en Tarentaise,

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Programme Interreg « Forêt de protection »

Le Vice-Président « Environnement » Fabrice Pannekoucke en charge de la thématique forêt rappelle la Charte Forestière de Territoire signé le 20 avril dernier et l'intérêt de conforter sur le long terme le rôle de protection des forêts face aux risques naturels (érosion, avalanches, chute des blocs,...).

La sous-exploitation forestière qui entraîne le vieillissement du peuplement ne permet pas à la forêt d'assurer pleinement son rôle. En revanche une forêt « jardinée » peut apporter une protection efficace.

Le CEMAGREF et l'ONF proposent à l'APTV de participer à un programme européen franco-italien (Interreg – chef de file Région Piémont) pour définir et cartographier les fonctions de protections de l'ensemble du massif forestier (public-privé) du territoire.

Le programme se compose de différentes opérations :

- Cartographie des zones forestières à forts risques naturels : définition, hiérarchisation et priorités d'actions pour optimiser et pérenniser les fonctions de protection de la forêt.
- Chantiers pilotes et de démonstrations (2) dans des peuplements forestiers à rôle de protection pour sensibiliser élus et techniciens sur les techniques sylvicoles adaptés à ce contexte
- Etude juridique : outils à dispositions des élus pour intervenir
- Actions de communication

Le coût total de l'opération est de 198 000 € (aide Europe + RRA = 80 %) et l'autofinancement APTV de 34 000 €, plus l'autofinancement de 2 communes intéressées pour des chantiers d'exploitation « pilotes » (6 900 €).

La forêt, « ouvrage de protection contre les risques naturels » est une problématique importante pour le territoire qui devra être traitée.

Cependant malgré tout l'intérêt du projet défini par le CEMAGREF et l'ONF, l'APTV émet une réserve et ne se positionne pas dans l'immédiat pour rentrer dans ce programme. La thématique est complexe et les contours difficiles à cerner. Par ailleurs ce sujet n'apparaît pas prioritaire au vue de l'ensemble des démarches portées par l'APTV.

Etude Habitat en Tarentaise

Le Conseil Syndical du 19 décembre 2007 a validé la réalisation de l'étude habitat. L'appel d'offre est en cours.

Cette étude se décompose en 3 phases.

1 – Eléments pour l'OPAH Tarentaise

L'analyse doit permettre de fixer les critères et les objectifs concrets de l'OPAH, en sachant que l'aide pour l'amélioration des logements des personnes âgées et handicapées, mais aussi la création de logement dans les volumes vacants semblent être deux pistes possibles de l'OPAH. Le rendu de cette partie se fera au cours de l'été afin que l'OPAH soit opérationnelle dès 2009.

2 – Diagnostic habitat Tarentaise et des 4 cantons

L'étude apportera les éléments de connaissance et de compréhension de l'habitat en Tarentaise, par canton et par secteurs.

3 – Enjeux et orientations générales des éventuels PLH cantonaux.

Les grands enjeux et les orientations générales par secteurs seront discutés au niveau de la Tarentaise et de chaque canton.

Par la suite et en dehors de cette étude, les intercommunalités ayant compétences travailleront à partir de ces éléments sur le programme d'actions précis de leurs PLH.

Remerciements à M. Régis Ruffier des Aimes

Le Président remercie M. Régis Ruffier des Aimes pour son engagement pour la Tarentaise initié à travers le Contrat Global de Développement en 1996.

M. le Président rappelle le travail mené pour le portage de cette première démarche qui a permis de créer un lieu de rencontre, de projets et de discussions des problématiques locales, et ainsi de préfigurer l'APTV.

La séance est levée à 19 h50

Fait à Moûtiers, le 20 février 2008

Le Président,
Hervé Gaymard

